



# Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées

Distr. générale  
30 avril 2021  
Français  
Original : anglais

---

## Réunion des États parties

### Sixième réunion

New York, 14 juin 2021

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

### Élection, conformément à l'article 26 (par. 4)

**de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, de cinq membres du Comité des disparitions forcées, en remplacement de ceux dont le mandat viendra à expiration le 30 juin 2021**

## Élection de cinq membres du Comité des disparitions forcées, en remplacement de ceux dont le mandat viendra à expiration le 30 juin 2021

### Note du Secrétaire général\*

#### Additif

1. Conformément à l'article 26 de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, la sixième réunion des États parties doit se tenir au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le lundi 14 juin 2021, aux fins de l'élection de cinq membres du Comité des disparitions forcées, à partir d'une liste de candidats choisis par les États parties parmi leurs ressortissants, en vue de remplacer ceux dont le mandat viendra à expiration le 30 juin 2021.
2. Conformément à l'article 26 (par. 3) de la Convention, le Secrétaire général, par une note verbale datée du 30 novembre 2020, a invité les États parties à présenter, au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2021, des candidatures pour l'élection de plusieurs membres du Comité. Les notices biographiques des trois personnes dont la candidature a été reçue au 1<sup>er</sup> mars 2021 figurent dans le document publié sous la cote CED/SP/6/2.
3. On trouvera en annexe au présent document la notice biographique d'une candidate supplémentaire, qui a été désignée par l'Albanie après le 1<sup>er</sup> mars 2021.

---

\* Le présent document est soumis après la date prévue pour que l'information la plus récente puisse y figurer.



## Annexe

### Curriculum vitae\*

#### Suela Janina (Albanie)

**Date et lieu de naissance :** 28 juin 1976, à Tirana

**Langue(s) de travail de l'ONU :** anglais et français

#### **Situation/fonctions actuelles :**

Chef de la Mission de l'Albanie auprès de l'Union européenne depuis octobre 2014 et Ambassadrice

#### **Principales activités professionnelles :**

A intégré le corps diplomatique albanais en 1999 en tant qu'experte en droit international et y a exercé plusieurs fonctions avant d'être nommée au poste qu'elle occupe actuellement, à savoir ambassadrice chargée des négociations en vue de l'adhésion de l'Albanie à l'Union européenne.

Membre de la Cour permanente d'arbitrage depuis 2016.

Un des premiers membres du Comité des disparitions forcées (élue en 2011).

Maître de conférences à la faculté de droit de l'Université de Tirana entre 1999 et 2014 (cours sur le droit international public, le droit international des droits de l'homme et le droit européen).

#### **Expertise, expérience juridique et autres activités principales dans le domaine des disparitions forcées :**

2011-2019 : Membre du Comité des disparitions forcées

2011-2017 : Vice-Présidente du Comité des disparitions forcées, Rapporteuse chargée des procédures de suivi

2017-2019 : Présidente du Comité des disparitions forcées

A représenté le Comité des disparitions forcées, en sa qualité de Vice-Présidente puis de Présidente, lors de plusieurs manifestations, conférences et ateliers en lien avec le thème des disparitions forcées.

#### **Études :**

2013 – Doctorat en droit international, faculté de droit de l'Université de Tirana

2001 – Master, spécialité Démocratie et Droits de l'homme en Europe du Sud-Est, Universités de Bologne et de Sarajevo

1998 – Licence de droit, faculté de droit de l'Université de Tirana.

#### **Liste des publications les plus récentes, notamment dans le domaine des disparitions forcées :**

« Human Rights mechanisms for the protection of women and children from enforced disappearance », *Mediterranean Journal of Social Sciences*, Vol. 3, n° 8, 2012

« The special protection of children at the International Convention for the protection of all persons from enforced disappearances », dans *Desapariciones forzadas de niños en Europa*

---

\* Les notices biographiques ne sont pas revues par les services d'édition.

y *Latinoamérica*, Maria Casado, Juan Jose Lopez Ortega (coords.), Université de Barcelone, 2014

« Non-refoulement obligations under the Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearances », dans *Réciprocité et Universalité : Sources et régimes du Droit International des droits de l'Homme, Mélanges en l'honneur du professeur Emmanuel Decaux*, Éditions Pedone, Paris, 2017

« “Enforced disappearances” pact reaches 10-year milestone », Lettre d’opinion à l’occasion du dixième anniversaire de l’entrée en vigueur de la Convention, par Suela Janina et Emmanuel Decaux, 23 décembre 2020. Consultable à l’adresse <https://euobserver.com/opinion/150274>

« The International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance, a Human Rights Instrument of the 21st century: Reflections on its 10th Anniversary of the Entry into Force », Emmanuel Decaux et Suela Janina, 2021, soumis pour publication.

---